



je dois proceder à l'expulsion de mon locataire d'urgence

Par **sara21**, le **07/03/2012 à 13:33**

bonjour

j'ai loue un appartement il y a 2 ans

le locataire n'a pas regler son loyer depuis 18 mois

j'ai entame les procedure necessaire afin d'expulser le locataire et depuis janvier 2012 jai la possibilite de l'expulser puisque le locataire n'a pas reagit suite à l'ordonnance en refere qui stipule que le locataire sera expulsable des lors qu'il n'aura pas respecter l'obligation de regler la 1ere mensualite de sa dette echelonne sur 24 mois. or celle-ci n'ayant rien regle et n'ayant pas fait appel je dois l'expulser

cependant j'ai eut des frais acumules depuis 18 mois (loyer non regle + charge de copropriete+ 1 maison en travaux+ impot en retard depuis 1 an et dans l'impossibilite de regler + avocat huissier etc)

je me suis endette et n'ai plus les moyens de regler les frais de la procedure d'expulsion par ailleurs le locataire menace de degrade l'appartement et moi j'ai fait l'erreur de ne pas faire d'etat des lieux mais l'appartement etait refait a neuf au moment de la location

je ne sais comment proceder a son expulsion et si celui-ci avec un enfant de 2 ans pourra ou non etre expulser

pourrais je pretendre a une aide juridictionnelle ou autre

l'huissier m'a demande de regler une provision de 550 e pour lui signifier de quitter les lieux je n'arrive pas a joindre les 2 bouts bien que je travail et que je gagne 1400e car je me suis endette avec cette appartement et ma maison en travaux

existe t'il des huissiers avec des tarifs moins cheres

y a t'il des delais pour lui demander de quitter les lieux et si le locataire degrade mon appartement quels sont mes recours ? dois je auparavant faire constater letat de l'appartement ?

merci de votre reponse

Par **antoinecheriehd**, le **04/02/2013 à 18:40**

Bonjour,

Je suis journaliste et je prépare actuellement un documentaire sur le logement. Dans le cadre de ce documentaire nous souhaiterions notamment aborder la problématique des propriétaires mis en difficulté par des locataires indélicats.

Locataires qui dégradent le bien immobilier et/ou qui ne paie plus de loyer.et propriétaire qui

essaient d'expulser leurs locataires

je souhaiterais en savoir plus sur votre situation.

Pouvons nous convenir d'un rendez vous téléphonique pour en discuter ?

Vous pouvez me joindre au 01 46 43 18 03 ou par mail à ap@lignedefront.com

Merci,

Antoine

Par **HOODIA**, le **05/02/2013** à **09:03**

Attention de faire notification et signification par huissier dans les délais pour valider le jugement....

La démarche est couteuse , mais vous n'avez pas le choix!

Le locataire devrait partir avant l'expulsion ,reste que si ce dernier n'est pas officiellement solvable que voulez vous que l'huissier puisse faire à part venir avec la force publique pour le mettre dehors?

Par **HOODIA**, le **05/02/2013** à **10:03**

l'attention de Antoinecheriehd:

Vous ne devriez pas avoir un problème pour trouver des "bailleurs" dans ce cas.

Pour préserver le capital, on peut se pourrir la vie avec quelques locataires!

Par **janus2fr**, le **05/02/2013** à **10:59**

Bonjour Hoodia,

Le message d'origine de Sara21 date de près d'un an, je ne pense pas qu'elle attende encore une réponse...

C'est antoinecheriehd qui a fait remonter cette discussion.